

LA NORME EN 17353 : VISIBILITÉ MODÉRÉE



LA NORME
EN 17353

VISIBILITÉ MODÉRÉE

bardusch
FRANCE

L'utilisation d'éléments de visibilité est de plus en plus fréquent dans le domaine du vêtement de travail. Afin de garantir son utilisation et la protection de chaque personne, la norme EN 17353 a été mise en place afin d'encadrer l'utilisation de ces différents éléments.

QU'EST CE QUE LA NORME EN 17353

La norme EN 17 353, encadre toutes les gammes de vêtements avec bandes réfléchissantes ou couleur fluorescente, qui ne sont pas normées Haute Visibilité (EN 20471). Cette norme est mise en place pour permettre un contrôle des applications d'éléments de visibilité mais également de garantir la sécurité de chaque individu. Elle répond aux métiers qui nécessitent une visibilité modérée.

LA NORME EN 17353

VISIBILITÉ MODÉRÉE

3 TYPES DE CLASSES DE VÊTEMENTS

Les vêtements normés EN 17353 sont divisés en trois types de classes :

TYPE A : Visible de jour - Vêtements en matière fluorescente.

TYPE B : Visible dans l'obscurité - Vêtements avec bandes réfléchissantes.

TYPE AB : Visible en journée, en fin de journée et dans l'obscurité - Vêtements comprenant matière fluo et bandes réfléchissantes.

LES EXIGENCES DE LA NORME

La norme EN 17 353 crée donc les règles pour chaque vêtement avec bandes réfléchissantes et couleurs fluorescentes.

Les bandes réfléchissantes :

Utilisées pour la visibilité de nuit, la norme encadre également l'utilisation de bandes réfléchissantes, là encore, selon différents critères :

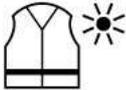
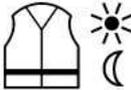
La couverture de matières rétro réfléchissantes :

Pour un vêtement de type B2, la matière devra couvrir au minima 0.018 M² du vêtement. Pour un vêtement normé de type B3, la matière devra couvrir au minima 0.06/0.08 M² du vêtement

Les matières fluorescentes :

Utilisées pour la visibilité en journée, la norme encadre l'utilisation des matières fluorescentes selon différents critères :

Accompagnée de bandes réfléchissantes pour une protection de jour et nuit, les vêtements sont des de types AB2 / AB3. Pour ce type de vêtement la matière rétro réfléchissante devra couvrir au minima 0.06/0.08 M² du vêtement. La matière de type combiné devra, elle, recouvrir 0.14 à 0.24 m² du vêtement de protection.

TYPE	A LUMIERE DU JOUR	B2 OBSCURITE (MEMBRES)	B3 OBSCURITE (TORSE OU TORSE ET MEMBRES)	AB2 LUMIERE DU JOUR ET OBSCURITE (MEMBRES)	AB3 LUMIERE DU JOUR ET OBSCURITE (TORSE OU TORSE ET MEMBRES)
surface matières rétro réfléchissantes		0.018 m ²	0.08 m ²		0.08 m ²
surface matières fluorescentes	0.24 m ²				0.24 m ²
pictogrammes normatifs					

LES COLORIS FLUORESCENTS

Pour les matières fluorescentes, en comparaison de la norme Haute Visibilité bien plus exigeante, on retrouve de nombreux coloris :

Vert - Jaune/vert - Jaune - Jaune/orange - Orange - Rouge - Rose



LA PRESTATION BARDUSCH

Chez Bardusch France, vous pouvez retrouver de nombreuses gammes normées et certifiées EN 11612, notamment, les gammes kolor shield light ou encore Visibility 17353.

Une prestation complète : Nous mettons à votre disposition les vêtements sélectionnés par vos soins et nous nous occupons de tout. Commande des vêtements, prise de taille, mise à disposition, entretien, livraison et suivi des vêtements.

Notre service client sera à vos côtés tout au long de la prestation !



REJOIGNEZ NOUS
SUR NOTRE SITE



Une question, un besoin ? Vous pouvez nous contacter directement à l'adresse :
info@bardusch.fr